

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 28

Artikel: Belles-mères, lisez !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le président faisait lecture de son discours d'ouverture, qui ressemblait considérablement, pour la rhétorique, à un discours royal. La session était déclarée ouverte et les députés se levaient pour prêter le serment contenu dans le pacte de 1815. La formule de ce serment était lue par le Chancelier. Les députés le répétaient à haute voix, phrase après phrase, et tous ensemble la dernière partie. Puis ils juraient que l'Etat qu'ils représentaient observerait fidèlement l'alliance.

Après avoir entendu un *Te Deum*, la Diète, se rendait avec le même ordre dans la salle de ses séances.

Nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* de juillet 1824, qu'en cette année-là la cérémonie de l'assermentation fut suivie d'un grand concert dans l'église du Saint-Esprit et d'un bal au Casino, à Berne.

Dans les sessions extraordinaires, la prestation du serment avait lieu, sans autres formalités, au commencement de la première séance.

Chacun des trois cantons directeurs fournissait une salle aménagée pour les séances de la Diète. Celle de Lucerne, neuve et décorée avec goût, était la plus belle des trois.

La Diète ne siégeant que quatre fois par semaine, les députés avaient beaucoup de temps pour leurs affaires et leurs plaisirs.

La durée des sessions était de six à huit semaines.

Il y avait désaccord sur l'article des visites officielles. Les députations en faisaient régulièrement une, en arrivant, au président de la Diète, puis au second et au troisième député du Vorort. Après cela, chacun faisait à sa guise à l'égard du corps diplomatique. Il y avait des députés qui rendaient visite à tous les ministres accrédités; d'autres se bornaient aux visites des grandes puissances, etc.

La clôture de la session se faisait sans beaucoup de formalités. Le président se bornait à prononcer un discours assez court, dans lequel il résumait brièvement les travaux; puis il recevait les remerciements de l'assemblée par l'organe du député de Berne, lorsqu'on siégeait à Zurich, et du député de Zurich, lorsqu'on siégeait à Berne ou à Lucerne. — Les visites officielles du premier jour se renouvelaient; puis les députés quittaient la ville fédérale.

L. M.

Belles-mères, lisez !

Nous le reconnaissions, mesdames, les journaux en général, et sans en excepter celui que vous avez maintenant sous les yeux, n'ont jamais cessé de vous servir des boutades d'un goût douteux, des plaisanteries malsaines, de dures méchancetés. Aucun d'eux n'a eu jusqu'ici la délicatesse de s'affranchir de ce manque de convenances.

Oui, nous sommes au nombre des coupables, et nous ne succombons que trop fréquemment à la tentation de publier ces petits coups d'épingle à votre adresse, qui amusent tout particulièrement la partie masculine de nos lecteurs.

Aussi, humblement repentants, nous nous empressons de céder à un bon mouvement, dont nous nous sentons pris aujourd'hui, pour publier, à votre intention, les lignes suivantes, qui, tout en vous réhabilitant aux yeux de tous, mesdames, vous amuseront quelques instants.

De tout temps, on a fait des gorges chaudes sur les belles-mères.

On en a même dit pis que pendre.

Et pourtant, Messieurs, qu'est-ce qu'une belle-mère après tout?

La belle-mère a élevé la gracieuse personne pour laquelle votre cœur a battu.

La belle-mère a veillé sur sa vertu en même temps que sur sa santé. Elle n'a rien négligé pour vous la garder pure.

Si vous avez pour compagne une jeune femme honnête, dévouée, gracieuse et quelque peu naïve, c'est à votre belle-mère que vous le devez. C'est par son économie bien entendue, par les privations qu'elle s'est imposée, que sa fille a pu être suffisamment dotée. La toilette de votre femme, le trousseau de votre premier né, sont le fruit de ses veilles et de ses renoncements. Ayons le courage de le dire, la belle-mère, c'est l'ange de la famille.

Marcelin, que j'ai rencontré l'autre jour à Royan, se promenant tout rêveur sur la plage, est peut-être le seul homme qui ait des raisons sérieuses d'incriminer sa belle-mère, et cela pour avoir voulu s'en passer. S'il n'avait essayé de tourner la difficulté, s'il s'était résigné à ne pas faire exception, il aurait une véritable belle-mère et son bonheur serait assuré.

— Quelle mine de possédé ! m'écriai-je en le voyant.

— Ah ! mon ami, balbutia-t-il, si tu savais !...

— Parle. Je suis ici pour t'écouter, te consoler, te sauver, si c'est possible.

Il poussa un profond soupir.

— Qui m'eût dit cela, l'année dernière ? ajouta-t-il. C'est ici même, dans ce riant casino, que s'est décidé mon malheur. J'avais rencontré à Bordeaux deux petites créoles qui venaient de débarquer, une veuve et sa fille. Veuve à vingt-huit ans, madame Diamanty venait à Paris. Il lui avait fallu trois ans pour mettre ordre à ses affaires. Elle n'en avait pas trente-deux quand je la découvris sur les allées de Tournay, et sa fille, mon épouse actuelle, venait d'atteindre sa seizième année. Deux boutons de rose évadés de la Martinique. Je suis resté plus d'un mois sans savoir si j'aimais la mère ou si j'étais fou de la fille, je les faisais danser tour à tour; l'une et l'autre prenaient indifféremment mon bras. Madame Diamanty est la femme la plus gaie, la plus aimable, la plus alerte qu'on puisse rencontrer.

— De quoi te plains-tu ?

— Je me plains de cela, précisément. Ah ! que n'ai-je une belle-mère comme les autres, revêche, acariâtre, me faisant à chaque instant de la morale ! ...

— Je ne comprends pas du tout.

— Tu vas comprendre. « Madame, dis-je un soir à madame Diamanty, quand vous remariez-vous ? »

— Jamais, répondit-elle.

— Mais mademoiselle votre fille ?

— Ma fille se mariera parce qu'il faut faire comme tout le monde. J'ai payé mon tribut, elle doit en faire autant.

— Alors si je vous demandais sa main ?

— Je crois que vous lui plaisez, et je ne ferai aucune difficulté à vous l'accorder. Quel âge avez-vous ?

— Trente-trois ans.

— On aura vu rarement un gendre plus âgé que sa belle-mère.

— Oh ! vous n'êtes pas une belle-mère, vous...

— En effet, le rôle me conviendrait peu.

— Vous êtes et vous resterez la sœur de ma femme.

— C'est convenu.

— Et tu as épousé ?

— J'ai épousé la plus délicieuse créature que l'on puisse rêver... un sylphe, une houri..., il y a des moments où je me détourne pour respirer, dans la crainte qu'un souffle ne la fasse envoler.

— Et la mère ?

— La mère est restée ce qu'elle était, rieuse, enjouée, avide de plaisir. Souvent ma femme passerait la soirée à la maison, au coin du feu; mais ma belle-mère veut aller au bal, au théâ-

tre. Il faut que sa fille sorte pour l'y conduire.. Et moi aussi, par conséquent. Si je risque parfois une observation, madame Diamanty me répond d'un ton fâché :

— Mais, mon ami, vous êtes un petit vieux ! Si je vous avais cru si grave, je ne vous aurais pas adopté pour gendre !... Je suis jeune, moi, je veux m'amuser... Restez chez vous, si cela ne vous convient pas !...

Marcelin leva les yeux au ciel et continua :

— Elle monte à cheval tous les matins... L'hiver, il faut la conduire à Monaco; l'été, à Dieppe, à Trouville... Elle est abonnée aux mercredis du cirque... Elle va au bal trois fois par semaine... Elle ne fait que lire et que chanter...

— Cela passera avec l'âge.

Avec l'âge ! tu es bon, toi. Puisque j'ai dix-huit mois de plus qu'elle... Mais ce n'est pas tout... Tu comprends qu'avec sa beauté, ses allures et ce genre de vie, elle a un grand nombre de soupçons. L'un d'eux, le vicomte Mafer, est continuellement sur ses talons. J'ai cru devoir faire quelques observations au vicomte, qui s'est écrié : « Monsieur, si vous pensez que j'ai été assez heureux pour compromettre votre belle-mère, n'hésitez pas à m'accorder sa main... J'en suis fou, et elle me désespère !... »

— Eh bien, as-tu plaidé pour le vicomte ? Marcelin fit un haut le corps.

— Le mariage, dit-il, comporte une dot et des espérances... mon rôle est d'empêcher ma belle-mère d'avoir des enfants qui viendraient rognier la part de ceux que j'espère avoir moi-même.

— J'avoue que la situation est difficile.

— Et cette évaporée, cette folle, me rit au nez quand je veux parler sérieusement. Hier, j'avais amené la conversation sur le devoir des parents, quand elle m'interrompit par un bâillement accentué.

— Vraiment.

— Et sais-tu ce qu'elle m'a dit ?

— Quelque chose de drôle, sans doute ?

— Elle m'a dit en me tournant le dos : « Mon gendre, vous êtes une véritable belle-mère ! »

L'INCENDIE DE SAINTE-CROIX, EN 1744.

Le 1^{er} juillet 1744, le village de Bullet, dans le Jura vaudois, fut presque entièrement détruit par un incendie. Le pasteur de ce lieu vint, le lendemain, demander asile à son collègue de Ste-Croix, et, s'il fallait en croire la tradition, apporta avec ses effets arrachés aux flammes, quelque reste de feu; en sorte qu'après la première nuit qu'il passa à la cure, celle-ci devint, le 3 juillet, au matin, le foyer d'un nouvel incendie qui consuma toutes les habitations, même le presbytère et le temple situés au haut du village.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce même pasteur de Bullet, ayant obtenu peu après le poste du Lieu, dans la Vallée du Lac de Joux, ce village fut aussi consumé par les flammes dès qu'il y fut arrivé.

Les pasteurs de Bullet, de Sainte-Croix et des Granges se concerteront pour parler en chaire de ces événements, dont l'anniversaire séculaire était venu exciter l'attention de leurs montagnes. Ils dirigèrent leurs prédications de manière à ce que des impressions sérieuses ressortissent de la considération de ces grands désastres. Ils furent écoutés avec beaucoup d'émotion et d'intérêt.

On a encore une vieille complainte composée sur ce triste sujet l'année même de l'incendie.

L'auteur de cette complainte était un homme illétré, un simple magistrat du village, mais qui avait de l'âme et de la piété, et un sens poétique qu'une culture convenable eût pu développer. Il est difficile de rien citer de cette œuvre rustique tant elle est loin du goût actuel et des règles; seulement ces deux vers où l'auteur exhorte ses compatriotes des villages incendiés à s'entre-secourir :

Chers voisins, tendres frères,
Venez ! allons à vous !

et ceux-ci où il leur dit avec une énergique naïveté, en leur rappelant le but des châtiments de Dieu :